Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 74 (2002)

Heft: 2

Artikel: Fondation Fonds de solidarité de l'ASH : les fondements sont là

Autor: Zahn, Uwe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129928

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fondation Fonds de solidarité de l'ASH: Les fondements sont là.

Rapport annuel 2001

Durant la deuxième année civile complète de son existence, la fondation a eu pour objectif d'achever toutes les bases importantes pour son développement: papier définissant le positionnement de la fondation, règlement d'organisation, contrat d'administration avec l'ASH et bases de la collecte des fonds. Ainsi, le fondement d'une évolution prospère de la fondation au cours de ces prochaines années est créé. Il est réjouissant de savoir que la fondation est animée comme auparavant d'un esprit de solidarité et qu'elle le sera à l'avenir encore!

Le positionnement de la fondation et les critères de choix des projets soutenus

La fondation met à disposition des coopératives de construction et d'habitation des fonds pour leurs projets de nouvelles constructions, d'achats et d'assainissements. Ces moyens représentent une sorte de "prêt de fonds propres" et simplifient ainsi, pour les maîtres d'ouvrages concernés, l'acquisition de fonds de tiers, en particulier de prêts hypothécaires. En conséquence, il existe une claire délimitation entre la fondation et les banques ou les organisations qui octroient des cautionnements hypothécaires. Mais cette activité est très semblable à celle du Fonds de roulement qui est géré par l'ASH sur mandat de la Confédération. Sur ce point justement, il y a maintenant une délimitation plus précise puisque désormais, la fondation interviendra essentiellement en faveur de projets dotés d'aspects extraordinaires sur le plan social, participatif et/ou écologique. C'est donc une sorte de "solidarité pour le futur" qui est ainsi recherchée. Dans sa dernière séance de l'an passé, le conseil de fondation a approuvé un projet en ce sens pour des critères de choix. Ceux-ci aideront à l'avenir à aiguiller tant la fondation que le fonds de roulement vers leurs objectifs respectifs.

Le travail au sein du conseil de fondation

En 2001, divers travaux attendaient le conseil sur le plan interne de la fondation: le papier définissant la position de la fondation devait être achevé, le contrat d'administration avec l'ASH ainsi que le règlement d'organisation figuraient également au programme; d'autre part, le conseil a entrepris la mise au point d'un concept pour la collecte des fonds, autrement dit pour la promotion de l'activité liée à la récolte de dons. Tout ceci, ajouté à l'octroi de quelques prêts et au règlement de diverses petites affaires, a largement rempli les six séances du conseil de fondation. Ce fut un travail intéressant et fascinant, qui peut être considéré comme un bon investissement pour le futur!

Le contrat d'administration avec la direction de l'ASH

Suite à l'individualisation du fonds de solidarité précédent qui est devenu une fondation en 1999, une convention claire était nécessaire pour régler les travaux administratifs assumés par l'ASH. Se fondant sur un projet de la direction, le conseil de fondation s'est penché sur tous les détails de cette question au cours de quatre séances, jusqu'à ce que naisse un contrat donnant satisfaction aux prétentions des deux parties et régissant clairement les domaines des tâches, les compétences et les indemnités. Ce contrat a été ensuite approuvé par le comité de l'association à l'occasion de sa séance du 19 septembre 2001; il a également été soumis pour examen à l'Office de surveillance des fondations. Il s'agit un contrat formulé avec soin, qui met en place une base solide pour la collabora-

L'année d'activité

Evolution de la situation des donateurs
Les contributions volontaires des coopératives de construction n'ont malheureusement pas tout à fait atteint le niveau de l'année précédente, avec un total de contributions de 583'642 francs. Mais il est réjouissant de constater que le nombre des coopératives qui ont consenti des dons a légèrement augmenté. Ce sont donc 374 coopératives de construction qui ont versé à nouveau leur contribution cette année.

	2001	2000
	CHF	CHF
Contributions volontaires	583'642.00	591'547.00
Etat des prêts à la fin de l'année	21'796'750.00	21'867'200.00
Nombre des prêts accordés	101	97
Nouveaux prêts autorisés	1'040'000.00	3'920'000.00
Remboursements durant l'année sous rapport	3'080'450.00	2'648'850.00
Nombre de coopératives qui ont fourni des contributions au fonds de solidarité	374	366

tion entre la fondation et la direction de l'ASH.

Règlements pour l'organisation et l'octroi de prêts

Afin que le fonctionnement interne de la fondation et de ses organes puisse aussi s'appuyer sur une base claire, plus de deux séances ont été consacrées à la formulation d'un règlement d'organisation. Le règlement de l'octroi de prêts a par contre été reporté car, d'abord, il existe un premier fondement avec les critères susmentionnés pour le choix de projets appropriés. D'autre part, il faut savoir que seule une dose un peu plus importante d'expériences et de pratique permettra de mieux distinguer les différences par rapport au règlement de prêt déjà existant du fonds de roulement. Alors, la formulation simple et rapide d'un propre règlement sera possible.

Collecte de fonds

Avec l'individualisation du fonds de solidarité, qui a pris la forme d'une fondation, la question de savoir comment promouvoir l'activité liée à la récolte de dons est devenue plus actuelle, une tâche qui est désignée par les spécialistes sous le terme de "fundraising". Comme Karin Weiss, de la direction de l'ASH, a précisément suivi une formation en ce domaine, il allait de soi que son travail de diplôme portât finalement le titre de "Plan d'action de fundraising pour la fondation du fonds de solidarité de l'ASH". Avec une enquête réalisée auprès des donateurs et l'analyse des dons reçus depuis 1986, elle a posé les bases d'une exploitation - axée sur l'avenir - de l'activité consacrée à la récolte de dons. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée ici. S'appuyant sur ces documents, le conseil de fondation a adopté une procédure affinée de l'action destinée à collecter des fonds et s'est donné les moyens d'une présence plus marquée de la fondation. La forme du présent rapport d'activité en est une des premières manifestations.

Nos vifs remerciements!

Comme toujours, nos remerciements les plus vifs vont d'abord à toutes les coopératives de construction et d'habitation ainsi qu'aux autres donateurs. En effet, leur soutien contribue, grâce à une cotisation annuelle de solidarité, à réunir des moyens suffisants pour l'octroi de prêts. Le montant total des recettes a certes légèrement diminué, alors que le nombre des coopératives de construction et d'habitation donatrices a augmenté!

Merci aussi à la direction de l'ASH pour le travail administratif, en particulier à Brigitte Dutli qui, en qualité d'administratrice du fonds, assume la charge principale de tout le travail lié à la gestion des prêts, ainsi qu'à Astrid Fischer, qui rédige les procès-verbaux et assure le secrétariat.

Enfin, j'aimerais également remercier tout spécialement les membres du conseil de fondation, Francis Jaques, Dieter Keller, Jean-Pierre Kuster et Fritz Nigg, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour exécuter toutes les tâches mentionnées. Je me réjouis de pouvoir poursuivre avec eux le développement de la fondation!

Uwe Zahn

président du conseil de fondation

Durant l'année sous rapport, les projets suivants ont reçu le soutien du fond de solidarité:

Le courage d'une petite coopérative de construction est récompensé
Même de petites coopératives de construction en viennent à démolir une partie de leurs vieux immeubles qui ne se prêtent guère à la rénovation et à les remplacer par de nouvelles constructions. Ainsi, un immeuble aux dimensions généreuses et bien situé offre souvent une meilleure utilisation. Il faut évidemment, à cette fin, la compréhension des membres. Une communauté de construction de l'Unterland zurichois l'a trouvée et a obtenu, il y a quelques années, l'approbation de l'assemblée générale pour de nouvelles constructions de substitution. La première étape a été construite à des coûts inférieurs à ceux prévus et tous les logements ont été loués. Un prêt avantageux du fonds de solidarité avait également contribué au succès de l'opération. Lorsque la coopérative entreprend sans tarder la deuxième étape de 16 logements, elle s'adresse à nouveau à la fondation fonds de solidarité. Un prêt à des conditions favorables lui permet maintenant d'achever l'ouvrage commencé.

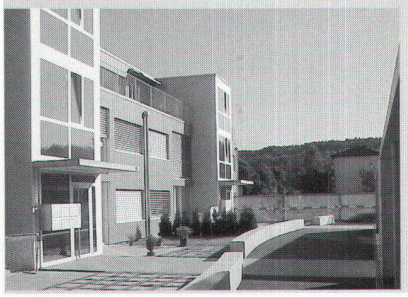

Une coopérative vole au secours de locataires GEWO
Uster Lorsque qu'une hoirie décide de vendre, au bord de la Côte d'or zurichoise, son immeuble locatif avec sept logements, les locataires craignent le pire. Il s'adressent alors à une coopérative de construction qui, après quelques pourparlers, est prête à acquérir le bâtiment. Le prix est raisonnable, mais les loyers ne couvrent pas les coûts. Les locataires sont prêts, en qualité de membres de la coopérative dotés d'un rapport de bail sûr, à "avaler la pilule" et à accepter des loyers plus élevés. Ainsi, seul restait à résoudre le financement, et un prêt du fonds de solidarité intervient à cet effet, pour une part.

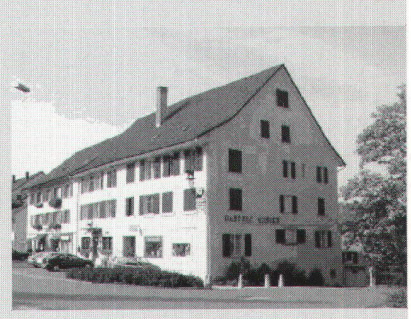

De la „Waage« aux „Ochsen« WAK Elgg
Une coopérative qui ne mentionne rien moins que les mots Habitat, Travail et Culture dans son nom (WAK=Wohnen, Arbeit, Kultur) possède depuis quelque temps déjà, dans une petite bourgade campagnarde, la maison "Waage" (la balance). Contrairement à Jean-la-Chance qui changeait toujours, comme chacun le sait, des objets contre d'autres de moindre valeur, la coopérative a l'occasion d'échanger sa "balance" contre un immeuble baptisé "zum Ochsen". Cela ne se fait évidemment pas sans un supplément de prix, mais le bâtiment offre un toit à quatre logements, un café, un magasin Claro, un salon de coiffure et un atelier. Quand bien même un tel mélange signifie beaucoup pour un centre de localité, son financement n'est pas aisé à organiser pour autant. C'est pourquoi le prêt accordé par le fonds de solidarité s'avérera très utile à la coopérative.